

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

**Séance extraordinaire** tenue ce **vingt-huitième jour de juin 2010 à 19h00** au lieu ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard  
Monsieur Rock Paquin  
Me Serge Bizier  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur Laurier Chagnon

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le Maire, Monsieur Gilles Fortier, et **avis spécial** a été signifié à chacun des membres selon la Loi.

10-06-200

**Programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour l'année 2010 à 2013;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu :

- que la Ville de Princeville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- que la Ville de Princeville s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- que la Ville de Princeville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- que la Ville de Princeville s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

- que la Ville de Princeville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTÉE

**10-06-201**      **Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 602 000 \$ pour la réfection de la rue Saint-Georges**

Avis de motion est donné par le conseiller Laurier Chagnon à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 602 000 \$ pour la réfection de la rue Saint-Georges.

**10-06-202**      **Avis de motion – Règlement accordant une aide financière additionnelle pour la restauration de l'Église Saint-Eusèbe**

Avis de motion est donné par le conseiller Alain Rivard à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée un règlement accordant une aide financière additionnelle pour la restauration de l'Église Saint-Eusèbe.

**10-06-203**      **Demande d'appui pour le développement de l'aéroport André-Fortin de Victoriaville**

ATTENDU la demande de la Corporation d'initiative industrielle de Victoriaville à l'effet d'appuyer le projet d'accroître les capacités de l'aéroport André-Fortin de Victoriaville;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet donnerait un avantage certain pour le maintien et le développement de l'activité économique de la région;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a reçu l'assurance qu'elle serait consultée tout au long de la démarche menant à la réalisation de ce projet;

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'appuyer le principe du projet de développement de l'aéroport André-Fortin de Victoriaville;

QUE la Ville de Princeville puisse faire valoir ses positions tout au long de la démarche, aux étapes déterminées, notamment lorsque l'étude d'impact sonore sur le milieu urbanisé aura été réalisée.

ADOPTÉE

**10-06-204**      **Subvention 2010 pour l'association du soccer mineur**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu qu'une subvention de 2 500 \$ soit octroyée à l'association du soccer mineur de Princeville pour l'année 2010.

ADOPTÉE

10-06-205

**Avis de motion – Règlement déléguant au directeur général le pouvoir de former le comité de sélection et d'établir les conditions du système de pondération et d'évaluation des offres pour la fourniture de services professionnels**

Avis de motion est donné par le conseiller Rock Paquin à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée un règlement déléguant au directeur général le pouvoir de former le comité de sélection et d'établir les conditions du système de pondération et d'évaluation des offres pour la fourniture de services professionnels.

10-06-206

**Levée de la séance extraordinaire**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, la séance extraordinaire est unanimement levée.

ADOPTÉE

---

Mario Juare, greffier

---

Gilles Fortier, maire